



Règlement complet du jeu concours « l'objet insolite »

Dizaine Commerciale 2021

Dans le cadre de la Dizaine Commerciale, la Mairie de Viarmes organise en partenariat avec les Associations de Viarmes et l'Association Pierre Salvi, un jeu concours gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « L'objet insolite » du 19/06/2021 au 27/06/2021 inclus.

Le jeu est accessible chez tous les commerçants participants (**identifiables par le sticker « Dizaine commerciale »**) par le biais d'un bulletin de participation qui sera distribué à partir du **14/06/2021** dans toutes les boîtes aux lettres des Viarmois.

Pour participer, il suffit de se rendre chez un commerçant participant ou sur le marché ainsi qu'au Musée d'Histoire Locale avec son bulletin de participation et de suivre les instructions ci-ci-dessous :

1. Entrer chez le commerçant ou aller sur le marché, identifier l'objet insolite puis remplir le présent bulletin de participation en notant sous la photo de chaque boutique ou étal de marché le nom de l'objet insolite et de son association.
2. Répondre à la question complémentaire et faire tamponner le bulletin au musée.
3. Déposer le bulletin dans l'une des trois urnes :
 - BOULANGERIE DUPONT
 - BOULANGERIE COEUR GOURMAND
 - SONIA FLEURS

Sont mises en jeu et attribuées les dotations suivantes :

- 1^{er} prix – Une machine à café broyeur de grains (d'une valeur de 350 Euros),**
 - 2^{ème} prix – Un Barbecue (d'une valeur de 299 Euros),**
 - 3^{ème} prix – 4 Places pour le parc Astérix (d'une valeur de 200 Euros)**
- Ainsi que de nombreux autres lots à gagner...**

A l'issue de la Dizaine commerciale, les bulletins déposés dans les urnes (**date limite de dépôt le 27/06/2021 à 13h00**) seront dépouillés par l'équipe organisatrice le mercredi 30 juin 2021.

Le nombre de points acquis définira les gagnants : **50 points maximum répartis comme suit :**

- 45 points pour les Commerces et 5 points pour le Musée.

La remise des prix et le tirage au sort auront lieu sur l'esplanade des Deux Châteaux (face au marché) **le samedi 03 juillet 2021 à 11h30** et les participants devront être présents pour la remise des cadeaux.

Les informations recueillies sur le bulletin de participation sont conservées sur support papier par la Commune de Viarmes afin de vous inscrire au jeu concours. Elles sont collectées par la Mairie de Viarmes et sont destinées aux agents en charge du concours ainsi qu'aux membres de la Commission Commerce.

Elles sont conservées pendant 1 an. La base juridique du traitement est le contrat.

Conformément à la Réglementation en matière de Protection des Données à Caractère Personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la Protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour toute autre information concernant le jeu concours veuillez contacter le numéro suivant :

Accueil de la Mairie : 01 34 09 26 26.